

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 27 juin 2022

### DELIBERATION

#### **2022/ 61 - SOUTIEN A L'ACTION ET AUX DISPOSITIFS PORTES PAR "LILLE AVENIRS" - SUBVENTION 2022.**

La Ville porte une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse âgée de 12 à 25 ans. La Stratégie Jeunesse 2021-2026 adoptée par le Conseil Municipal le 08 octobre 2021 témoigne de cette ambition. Cette politique jeunesse se développe autour de 4 enjeux forts, au rang desquels se trouve l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Afin de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, la Ville de Lille s'appuie sur plusieurs dispositifs portés par la Mission Locale de Lille, dorénavant dénommée « Lille Avenirs ». Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets Jeunesse que la Ville porte depuis 2003, qui constitue l'un des outils de mise en œuvre des orientations de la Stratégie Jeunesse 2021-2026.

Les dispositifs mentionnés précédemment sont les suivants :

- **Le service civique** : il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans des missions d'intérêt général. Le jeune volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 580,62 € (473,04 € pris en charge par l'État (via l'ASP) et 107,58 € par l'organisme agréé).  
Malgré la fin du PIA, la Ville de Lille poursuit son soutien à Lille Avenirs dans le cadre du développement du service civique sur le territoire lillois.  
« Lille Avenirs » est aujourd'hui identifiée comme un acteur incontournable dans la gestion du dispositif. Elle a su se qualifier et dispose d'une équipe dédiée qui permet d'offrir un accompagnement de qualité aux jeunes volontaires et aux structures bénéficiaires du dispositif.
- **Le Comité Lillois d'Aide aux Projets (CLAP)** : il offre un accompagnement individualisé pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans souhaitant créer leur entreprise ou porter un projet culturel, sportif ou humanitaire.
- **Le Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes (CLLAJ)** : il permet aux jeunes (prioritairement les 16-30 ans) de s'informer sur les droits et devoirs des locataires, sur les solutions de logement existantes et sur les démarches à entreprendre pour accéder au logement.
- **Projet Culture et Citoyenneté** : un nouveau projet est initié par « Lille Avenirs » autour d'actions collectives à dimension culturelle et citoyenne.

Pour préserver la dynamique engagée, la Ville de Lille entend soutenir l'action de l'association « Lille Avenirs » en lui accordant, au titre de l'année 2022, une subvention globale de 99.800 € répartie de la manière suivante :

- 68.800 € pour la plateforme service civique,
- 17.000 € pour le CLAP,
- 6.000 € pour le CLLAJ,
- 8.000 € pour le développement des projets culturels et citoyens.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant à la convention établie entre la Ville et l'association, ci-annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE,  
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme